

DECISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée
par conseil municipal (article L2122-22 du
Code général des collectivités territoriales)

Consultation sur devis pour réfection d'un tronçon de voirie accidentogène, rue Agutte SEMBAT à Beaurepaire

Le Maire de la Commune de Beaurepaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L2122-22, L2122-23,

Vu la délibération en date du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

Vu la délégation ainsi consentie au sens de l'article L2122-22-3° du CGCT et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, et le règlement des marchés, et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, quel que soit le montant,

Considérant les crédits inscrits au budget en cours,

Considérant que la commune a lancé une consultation sur devis relative à réfection d'un tronçon de voirie accidentogène à Beaurepaire,

Considérant que 2 entreprises ont répondu ;

Considérant qu'il ressort de la consultation que la proposition faite par la société MARCHAND BTP est économiquement la plus avantageuse

DÉCIDE

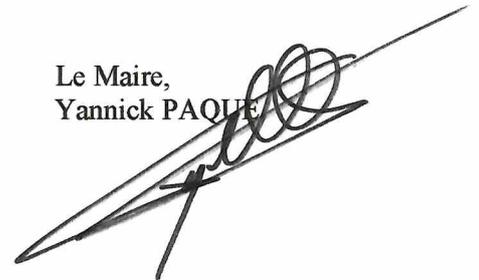
ARTICLE 1 : D'attribuer et de signer le devis N°: DE2401367 en date du 01 octobre 2024 relatif à la réfection d'un tronçon de voirie accidentogène à Beaurepaire, pour un montant de 6 710, 00 € HT à la société MARCHAND BTP sise 339, Montée de l'Embranchement, 38270 REVEL-TOURDAN.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Inspecteur divisionnaire du SGC du Roussillonnais sont chargées, chacune en ce qui concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

Fait à Beaurepaire, le 02/12/2024

Le Maire,
Yannick PAQUE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai

S.A.S. MARCHAND

Capital de 100 000 Euros

339, montée de l'Embranchement

38270 REVEL-TOURDAN

CAVIA COMMUNAUTAIRE - FR 88 71368015

Tél : 04.74.84.57.12 - Fax : 04.74.84.51.85

Adresse-mail : marchand.btp@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 02/12/2024

ID : 038-213800345-20241202-DECISIO_2024_69-AR

Devis²LOW

Commune de BEAUREPAIRE

28 rue Français

38270 BEAUREPAIRE

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE2401367	01/10/2024	BEAUREP	31/10/2024		

Description des travaux :

Ville de Beaurepaire - Réfection d'entrée en enrobé devant la plateforme ARC-EN-CIEL Recyclage - Rue Agutte Sembat - Intervention en soirée après 18 H 00

Numéro	Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
	Sciage et décaissage de revêtement existant, y compris évacuation en décharge	50,00	M2	12,00	600,00	20,00
	Terrassement à -50 cm du niveau fini pour réalisation de purge	50,00	M2	20,00	1 000,00	20,00
	Fourniture et mise en place en fond de fouille de géotextile	50,00	M2	1,20	60,00	20,00
	Fourniture, réglage et compactage de grave recyclée 0/80	50,00	M2	25,00	1 250,00	20,00
	Fourniture et mise en oeuvre de grave concassée 0/20	50,00	M2	8,00	400,00	20,00
	Fourniture et mise en oeuvre manuelle d'enrobés type BBSG 0/10 en deux couches à raison de 250kg/m2	50,00	M2	45,00	2 250,00	20,00
	Collage des joints à l'émulsion de bitume	1,00	FT	350,00	350,00	20,00
	Plus Value pour intervention en soirée de 18 H 00 à minuit	1,00	FT	800,00	800,00	20,00

TRAVAUX PUBLICS - BATIMENTS
SAS MARCHAND
38270 REVEL-TOURDAN

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base de 20% en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Tel: 04 74 84 57 12 - Fax 04 74 84 51 85
SIRET 713 680 015 00011 - AP 452 V

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance ..., située ..., valable en France métropolitaine.

Taux	Base HT	Montant TVA	Total HT	6 710,00
20,00	6 710,00	1 342,00	Total TVA	1 342,00
			Total TTC	8 052,00
			Acomptes	0,00
			Net à payer	8 052,00 €

R.C. VIENNE : B 713 680 015

Code A.P.E. : 4399 C

N° SIRET : 713 680 015 00011